Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260527-0127052026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
01/27/05/2026

Objet de la délibération
Subvention aux activités pédagogiques 2025-2026 des écoles de Plouray

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
19/05/2026

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 28/05/2026

Et

Publication ou notification du : 28/05/2026

L' an 2026 et le 27 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, M. GUIFFES Eric, Mme BARGUIL Isabelle.
Excusés : M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique. Absent : M. ABREU Y BRETTEVILLE Damien.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Subvention aux activités pédagogiques 2025-2026 des écoles de Plouray

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il importe de donner des moyens pédagogiques aux écoles de PLOURAY.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions comme suit :

Activités scolaires 2025-2026 des écoles de PLOURAY

Ecole Publique (activités diverses) = 5 200 €,
Ecole Saint Louis (animations, sorties éducatives) = 5 200€.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)